

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 JANVIER 2022

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, CATHERINE-BONNICI Julie, CARON Laetitia, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, HAEGELIN Mathieu, JOLY Olivier, MEUROU Frank, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusée : B. BULIN pouvoir donné à M. HAEGELIN, M. HARNAL-BEREIZIAT, B.THEVENARD (pouvoir donné à M. WIEL), R. MARECHAL (pouvoir donné à JL REVEL), E. GIROD (pouvoir donné à H. TEISSIER), Y. LAURENT, JL LEBOEUF, M. PUDDU, C. PUVILLAND

Secrétaire de séance : Frédéric CHABERT

Convocation et affichage : 24 juin 2021

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu est approuvé, une abstention pour absence

Présentation étude sur les pâturages de montagne.

Madame le maire donne la parole à Olivier JOLY afin qu'il expose au conseil, l'état des lieux et les perspectives de gestion des espaces pastoraux étudiés par Prunelle PERLY lors de son stage effectué d'octobre à décembre 2021, dans le cadre de l'ABC.

L'objectif de ce stage était de dresser un état des lieux et de proposer différents scénarii pour mieux gérer ces espaces.

Les éleveurs étant de moins en moins nombreux, on constate un enrichissement rapide des prairies et notamment des pelouses sèches (zones protégées par Natura 2000).

Le risque à terme est la perte de la biodiversité, la disparition de l'élevage, la fermeture du paysage et de son d'attractivité touristique, les d'incendies, l'inaccessibilité des chemins et la perte du contrôle de la faune sauvage.

Des actions ont déjà été mises en place (réservoir d'eau au Mont Myon, SICA, remembrement forestier, etc...) Mais cela est insuffisant et les élus sont invités à réfléchir aux moyens que la commune pourrait mettre en place pour soutenir le pastoralisme (soutenir la SICA, créer une ferme communale ou relais, créer une association foncière pastorale, sensibiliser la population locale et les touristes pour concilier usages agricoles et touristiques, améliorer la communication entre acteurs....)

Le sujet demande à être approfondi et des décisions seront à prendre par rapport à cette problématique.

Tarifs camping

Madame le maire présente au conseil les tarifs camping 2022. Peu de modifications par rapport à l'année dernière, si ce n'est la mise en place d'un tarif pour refacturer l'électricité des mobil homes lors des locations mensuelles. En effet, depuis la mise en location de ces équipements en hiver, les factures d'électricité du camping ont fortement augmenté. Afin de responsabiliser les locataires, au-delà d'un forfait de 500 kw par mois, il est proposé de leur facturer 0.14 € par kw supplémentaire.

Malgré une petite augmentation générale, les tarifs appliqués restent attractifs par rapport à la concurrence

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les tarifs tels que proposés.

Marché « commerce de Cuisiat »

Suite à consultation et négociations, les lots pour la rénovation du commerce de Cuisiat ont été attribués comme suit :

Lot	Tiers	Montant HT	Montant TTC		Adresse
lot 2 - démolitions - maçonneries	JUILLARD JLE T	130 021,00 €	156 025,20 €	01250	JASSERON
lot 3 - charpente - couverture	MORTIER CHARPEN	30 313,00 €	36 375,60 €	01180	ST MARTIN DU MONT
lot 4 - menuiseries extérieures	TETE METAL	56 239,21 €	67 487,05 €	69840	JULIENAS
lot 5 - plâtrerie - peinture - plafond	PETETIN	40 922,50 €	49 107,00 €	01000	SAINT DENIS LES BOURG
Lot 6 - menuiseries intérieures	MENUISERIES AIN	40 195,00 €	48 234,00 €	01000	BOURG EN BRESSE
Lot 7 - carrelages	AMVR POUPON CAR	17 529,00 €	21 034,80 €	71480	DOMMARTIN LES CUISEAUX
lot 8 - Sols souples	MSB REVETEMENT	3 874,40 €	4 649,28 €	71940	SAINT BOIL
Lot 9 - Electricité	FLOW ELEC	43 058,36 €	51 670,03 €	01250	CEYZERAT
Lot 10 - CVC	ARBAN CHAUFFAGE	63 446,00 €	76 135,20 €	01340	MALAFRETAZ

Le montant total des marchés s'élève à 440 590 € HT, comprenant également la rénovation de l'appartement à l'étage. Pour mémoire, l'estimation était de 446 400 € HT

Afin de financer cette opération, des subventions ont été demandées auprès de GBA (100 000 €), Département (67 000 €) et Région (50 000 €). Les dossiers sont en instruction. La demande auprès de l'Etat (DETR) a été rejetée.

Les candidats intéressés pour la reprise de ce commerce sont actuellement reçus en mairie.

Convention pour travaux du Syndicat Bresse Suran Revermont

Madame le Maire explique que des travaux pour l'extension du réseau d'eau potable sont prévus Chemin de l'Orme à Treffort pour un montant de 16 254.01 €. Ces travaux consistent à alimenter en direct un bâtiment agricole alors qu'actuellement ce bâtiment est alimenté via une maison individuelle. Une nouvelle canalisation doit donc être posée. Selon les règles du Syndicat, sauf si refus express de la commune, les dépenses doivent être partagées équitablement entre le demandeur, la commune et le Syndicat (soit 5 418 € chacun)

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la réalisation de ces travaux et autorise Mme le Maire à signer la convention qui sera établie pour la répartition des frais.

Marché maîtrise d'œuvre rénovation du presbytère de Cuisiat

Madame le maire informe le conseil que 4 cabinets de maîtrise d'œuvre ont été sollicités. Cette consultation a donné les résultats suivants :

Société	Ville	Honoraires
AK Architecture	Bourg-en-Bresse	37 240,00 €
AC3 CROPIER	Bourg-en-Bresse	sans réponse
BEL AIR Architectures - BARRILLOT	Bourg-en-Bresse	45 030,00 €
Métamorphoses Architectures et Environnement	Pérouges	45 000,00 €

Suite à analyse des offres, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet AKARCHI pour un montant de 37 240 € HT

Les travaux devraient début fin octobre après la foire des fruits d'automne 2022 et le presbytère devrait être opérationnel courant été 2023.

Point sur l'avancement du dossier de la salle des sports

Le permis de construire a été déposé. La consultation des entreprises sera lancée fin janvier pour un début des travaux en juin 2022. La fin des travaux est prévue pour l'été 2023.

Evolution du service aux communes d'instruction des autorisations du droit des sols de Grand Bourg Agglomération

Madame le Maire expose :

La charge qui pèse sur le service assurant l'instruction des autorisations du droit des sols de GBA au titre du service aux communes est en accroissement constant depuis sa création. Une augmentation de plus de 25 % a été enregistrée entre 2020 et 2021 (3 789 équivalent Permis de construire en 2018, 4 089 en 2019, 4 315 en 2020 et 5 500 en 2021). Le service est en souffrance.

Pour faire face à cet accroissement, une réorganisation administrative a été faite, le nombre d'agents renforcé et les procédures ont été uniformisées. En complément de ces dispositions, le bureau communautaire a validé la mise en œuvre d'une disposition visant à proposer la restitution aux communes volontaires de l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs et des déclarations préalables ne créant pas de surface plancher ou d'emprise au sol.

Après concertation de la commission urbanisme, et du secrétariat, la commune se propose de se porter volontaire pour reprendre en direct l'instruction de ces dossiers. Madame le maire précise que l'instruction des autorisations du droit des sols est un service offert par GBA, sans contrepartie financière. Cette prise en charge avait été décidée lors du désengagement de l'Etat (auparavant, ce service était assuré par la DDT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la reprise de l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs et des déclarations de travaux ne créant pas de surface plancher ou d'emprise au sol, sous réserve d'un accompagnement des services de GBA pour les cas plus complexes.

Demande de subvention cantine de St Etienne du Bois

Madame le maire explique au conseil que la cantine de St Etienne du Bois demande une subvention pour équilibrer son budget de fonctionnement. Il a été demandé 110 € par enfant de la commune scolarisé à St Etienne du bois et bénéficiant du service de la cantine. Elle propose d'accorder cette subvention uniquement si une dérogation scolaire a été acceptée.

Elle précise que sur les 10 enfants recensés pour la cantine, 3 enfants n'ont pas fait de demande de dérogation et la commune a refusé 5 dérogations. Il est donc proposé d'accorder une participation financière pour 2 enfants en garde alternée représentant la somme de 110 € (55 € *2).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'une subvention telle que proposée (55 € par enfant en garde alternée dont la dérogation scolaire a été acceptée) soit 110 €

Tour des commissions

Communication : la commission est invitée à travailler sur l'arborescence du nouveau site internet qui est en cours de création. Les vœux n'ayant pu avoir lieu, des vidéos présentant les principaux projets communaux ont été mises en ligne sur Facebook et PanneauPocket. Les bulletins ont été distribués.

Environnement : un groupe de travail de la conférence territoriale Bresse-Revermont de GBA étudie l'opportunité de poursuivre la voie douce initiée sur la commune, de Verjon à Meillonas.

Un projet de lignes régulières de co-voiturage sera prochainement expérimenté.

Seniors : les colis ont été distribués.

SIEA : la fibre est annoncée sur Cuisiat. L'armoire devrait être installée à l'entrée du lotissement de Bret.

Aménagement des villages : un état des lieux des illuminations a été fait. Un programme a été défini afin que les achats puissent être effectués pendant la période de soldes.

Scolaire : la commission travaille sur le PEDT. Avec la crise sanitaire, la situation à l'école est compliquée. La commune fournira de nouveau des masques pour les enfants. Il n'a pas été jugé utile d'installer des capteurs de CO2, les enseignants et les Atsem aèrent régulièrement les salles. Une seule classe sera en grève le 13 janvier.

Toutes les tablettes informatiques ont été livrées ainsi qu'un écran tactile et 13 ordinateurs portables. Les tableaux interactifs seront installés pendant les vacances de février.

Questions diverses

Arrivée de Anne DAUJAT qui remplace Laurence PILLON depuis le 1^{er} janvier 2022 dans le cadre d'une mutation (commune de ST Etienne du Bois)

Remise en place du télétravail dans les services administratifs, jusqu'aux vacances de février.

Annulation des vœux conformément aux directives gouvernementales.

Prochaines dates

Lundi 17 janvier 10 h 30 – Florence BLATRIX viendra à la rencontre des élus

29 janvier et 5 mars : matinées débroussaillage des sentiers

Prochain conseil municipal : jeudi 24 février à 20 heures

La séance est levée à 22 h 17